



L'Orthophoniste

L'Orthophoniste en 30 secondes

Lorsque l'on pense à l'orthophoniste, une image vient facilement à l'esprit : celle d'un enfant qui rencontre des difficultés pour parler, prononcer certains sons, lire ou écrire. Cette représentation n'est pas fausse. Elle est simplement très incomplète.

L'orthophoniste est un **professionnel de santé** qui intervient auprès de patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis. Son champ concerne la communication et le langage dans toutes leurs dimensions, mais aussi la parole, la voix, la cognition mathématique et les fonctions oro-myo-faciales. Il peut ainsi accompagner aussi bien un enfant présentant un trouble développemental du langage qu'un adulte devenu aphasique après un AVC ou une personne atteinte d'une maladie neurologique présentant des difficultés de communication ou de déglutition.

Son intervention comprend la prévention, l'évaluation, le **bilan et le diagnostic orthophoniques**, puis, lorsque cela est nécessaire, la mise en œuvre des soins adaptés. Le cadre professionnel a d'ailleurs évolué : si la prescription médicale demeure le principe général, depuis 2023 l'accès direct à l'orthophoniste est possible dans certains établissements de santé, ESSMS et structures d'exercice coordonné.

L'orthophoniste ne travaille donc pas seulement sur la manière de parler. Il travaille sur certaines des fonctions qui permettent à une personne de communiquer, comprendre, s'exprimer, apprendre, manger ou préserver son autonomie.

Mise à jour : 05/09/2026





Mais au fait, pourquoi dit-on « Orthophoniste » ?

Un métier dont le nom ne raconte plus toute l'histoire

Le vocabulaire utilisé pour désigner ce professionnel change lorsque l'on franchit les frontières. En France, nous parlons d'**orthophoniste**. En Belgique francophone, le terme officiel est **logopède**. On rencontre également *logopédiste* en Suisse romande, *Logopäde* en Allemagne ou *logopedist* aux Pays-Bas.

Ces différences sont intéressantes parce que les mots eux-mêmes ne racontent pas exactement la même chose. **Orthophonie** associe notamment les racines grecques *orthos*, qui renvoie à ce qui est droit ou correct, et *phônê*, la voix ou le son. Le terme conserve donc historiquement l'idée d'une correction de la parole ou de la voix. **Logopédie**, à partir de *logos* et de *paideia*, renvoie davantage au langage, à la parole et à leur éducation.

Il ne faut évidemment pas en conclure qu'un logopède belge et un orthophoniste français exercent exactement le même métier sous deux noms différents : les formations, les actes et les règles d'exercice dépendent de chaque pays. En Belgique, par exemple, le logopède constitue une profession paramédicale réglementée et intervient sur le langage, la parole, la voix, l'audition et les fonctions orales primaires.

 FRANCE ORTHOPHONISTE	 BELGIQUE LOGOPÈDE	 SUISSE ROMANDE LOGOPÉDISTE	 ALLEMAGNE LOGOPÄDE	 PAYS-BAS LOGOPEDIST
---	--	---	--	--

En France, une reconnaissance décisive en 1964

La loi du **10 juillet 1964** constitue une étape fondamentale : elle inscrit juridiquement la profession d'orthophoniste et prévoit le certificat de capacité nécessaire à son exercice. À cette époque, la définition légale évoque essentiellement la rééducation des anomalies pathologiques de la voix, de la parole et du langage oral ou écrit.

Plus de soixante ans après, le champ légal est beaucoup plus large : communication, langage, cognition mathématique, parole, voix, fonctions oro-myo-faciales, autonomie et qualité de vie apparaissent désormais explicitement dans le Code de la santé publique.

Que réalisent concrètement les Orthophonistes ?

Beaucoup plus que « faire répéter des mots »

La première étape du travail orthophonique est souvent celle du **bilan**. L'orthophoniste évalue les capacités et les difficultés du patient, établit son diagnostic orthophonique et détermine les objectifs ainsi que le plan de soins. Le diagnostic orthophonique lui appartient : l'orthophoniste exerce en autonomie dans son champ de compétences et décide des soins orthophoniques à mettre en œuvre.

Son intervention peut ensuite prendre des formes extrêmement différentes selon l'âge, la pathologie et les conséquences du trouble.



Champ	Dans la vie quotidienne
Langage oral et parole	Communiquer, comprendre, construire et produire le langage, articuler, gagner en intelligibilité...
Langage écrit	Lire, écrire et utiliser suffisamment ces compétences dans la vie quotidienne, scolaire ou professionnelle.
Communication	Maintenir ou développer les possibilités d'échange, y compris grâce à des moyens de communication alternative ou augmentée.
Voix	Évaluer et prendre en charge certains troubles affectant la production ou l'utilisation de la voix.
Fonctions oro-myo-faciales	Intervenir sur certaines fonctions de la sphère oro-faciale, notamment lorsque des troubles affectent la déglutition.
Troubles acquis	Accompagner les conséquences d'un AVC, d'un traumatisme ou de certaines pathologies neurologiques sur le langage et la communication.

Le Code de la santé publique prévoit ainsi une palette d'actes qui dépasse très largement l'image de l'enfant venant travailler sa prononciation. Il inclut notamment des interventions concernant les troubles du langage oral ou écrit, certains troubles neurologiques et les systèmes alternatifs ou augmentatifs de communication.

Le point commun n'est donc pas l'âge du patient ni une pathologie particulière. C'est la présence d'une fonction relevant du champ orthophonique qu'il faut évaluer, restaurer, développer, compenser ou préserver.

Un professionnel de santé réglementé

Tout le monde ne peut pas être « orthophoniste »

Le titre et l'exercice de la profession sont réglementés par le Code de la santé publique. Pour exercer en France, le professionnel doit notamment être titulaire du **certificat de capacité d'orthophoniste**, sous réserve des dispositifs de reconnaissance prévus pour certaines qualifications obtenues à l'étranger.

La formation française s'inscrit aujourd'hui dans un cursus universitaire long. Mais le diplôme n'est que le début : le professionnel doit ensuite maintenir et développer ses compétences au regard de l'évolution des connaissances, des techniques et des populations qu'il accompagne.

Prescription... mais plus seulement

Pendant longtemps, résumer le cadre était relativement simple : **l'orthophoniste intervient sur prescription médicale**. Cela reste le principe général, mais cette présentation serait aujourd'hui incomplète.

Depuis la loi du 19 mai 2023, l'orthophoniste peut intervenir **sans prescription médicale préalable dans certains cadres**, notamment dans les établissements de santé, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et certaines structures d'exercice coordonné. Dans ce cadre, un bilan initial et un compte rendu des soins sont transmis au médecin traitant et au patient et reportés dans son dossier médical partagé.

Cette évolution est intéressante : elle ne transforme pas l'orthophoniste en médecin. Elle reconnaît davantage **l'autonomie propre d'un professionnel de santé dans son champ de compétences**.

Prescription médicale et autonomie professionnelle ne sont pas contradictoires : le diagnostic orthophonique et le choix des soins orthophoniques relèvent bien de l'orthophoniste.



Où travaille-t-il et avec qui ?

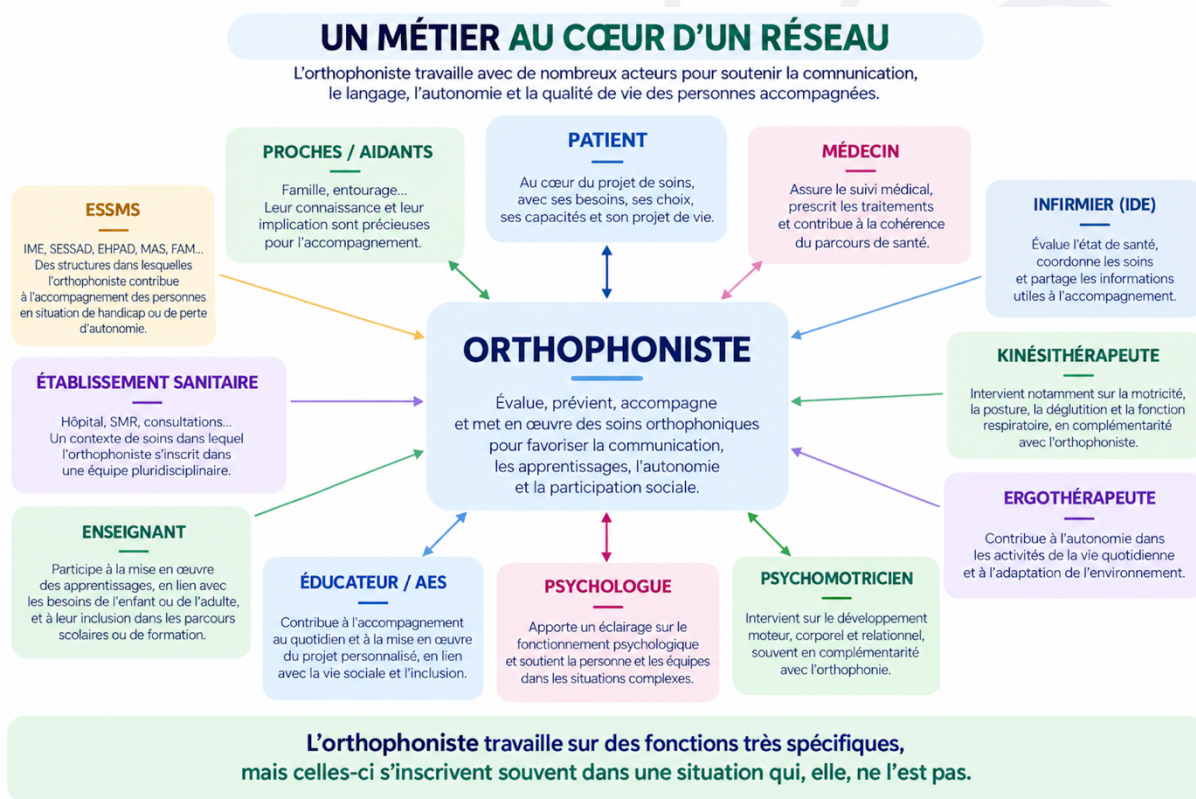
Du cabinet libéral à l'établissement

L'orthophonie présente une particularité importante : **l'exercice libéral occupe une place considérable**, mais il ne résume absolument pas la profession.

L'orthophoniste peut exercer en cabinet, seul ou avec d'autres professionnels, mais également dans des établissements sanitaires, des structures de réadaptation, des établissements et services médico-sociaux, notamment dans le champ du handicap, ou encore dans différentes structures accueillant des enfants ou des adultes ayant besoin de soins orthophoniques.

Selon son terrain, il peut travailler avec des médecins, infirmiers, aides-soignants, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, AES, enseignants, professionnels de la nutrition, équipes de direction, familles et aidants.

Cette coopération prend une importance particulière lorsque le trouble orthophonique n'est qu'une dimension d'une situation plus globale. Après un AVC, par exemple, les difficultés de langage peuvent côtoyer des difficultés motrices ou cognitives. Dans le handicap, communication, autonomie, apprentissages et participation sociale peuvent être étroitement liés.





Quel poids ? Quel besoin ?

Une profession très majoritairement libérale ou mixte

Les données DREES permettent ici d'être plus précis que pour certains métiers sociaux. Au 1er janvier 2024, la DREES dénombre 23 500 orthophonistes exerçant en ville en France. Parmi eux, **21 400 exercent en libéral ou en exercice mixte**, contre environ **2 000 salariés hors hospitaliers**. Cela signifie que **91 %** des orthophonistes de ce périmètre exercent en libéral ou selon un mode mixte. Toutefois ce chiffre ne constitue donc pas le nombre exhaustif de tous les orthophonistes exerçant en France, puisqu'il ne comprend notamment pas les salariés hospitaliers exclusifs.



La dynamique est également intéressante : sur ce même périmètre, la DREES comptait **21 100 orthophonistes en 2018**, contre 23 500 en 2024, soit une progression moyenne de **1,8 % par an**.

Ces chiffres nécessitent cependant une précaution : **23 500 n'est pas le nombre exhaustif de tous les orthophonistes travaillant en France**, puisque le tableau utilisé exclut notamment les salariés hospitaliers exclusifs. La DREES dispose par ailleurs de données démographiques détaillées par territoire, mode d'exercice et secteur, ce qui permet d'observer des réalités locales différentes derrière le chiffre national.

Le véritable enseignement est donc moins "combien sont-ils ?" que "comment exercent-ils ?" : le poids du libéral et de l'exercice mixte constitue une caractéristique majeure de la profession.



Trois situations pour comprendre

Situation 1 – Chez l'enfant : quand parler ne suffit pas à décrire la difficulté

Un enfant est adressé en orthophonie parce que son entourage constate qu'il s'exprime difficilement. Il utilise peu de mots, construit difficilement ses phrases et peut avoir du mal à comprendre certaines consignes.

L'orthophoniste ne se contente pas de lui faire répéter des sons. Le bilan cherche à comprendre la nature des difficultés, leurs manifestations mais également les capacités sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Selon la situation, le travail pourra concerner la compréhension, l'expression, le vocabulaire, la construction du langage, la parole ou encore les moyens permettant à l'enfant de mieux communiquer.

Lorsque les difficultés s'inscrivent dans une situation plus large, l'orthophoniste peut également travailler avec la famille, les professionnels de santé et les autres acteurs qui accompagnent l'enfant.

Le symptôme visible peut être "il parle mal". Le travail orthophonique consiste d'abord à comprendre ce qui se passe réellement derrière cette observation.

Situation 2 – Après un AVC : lorsque les mots ne viennent plus

Un adulte est hospitalisé après un AVC. Son état est stabilisé, mais quelque chose a profondément changé : il sait ce qu'il souhaite dire sans toujours parvenir à retrouver les mots. Il comprend certaines phrases mais se perd dans d'autres. Lire un message ou écrire quelques lignes peut également devenir difficile.

L'orthophoniste évalue ces troubles et leurs conséquences sur la communication. La prise en charge peut chercher à restaurer certaines capacités, à développer des stratégies de compensation ou à mettre en place d'autres moyens permettant à la personne de communiquer.

L'enjeu dépasse alors largement la réussite d'un exercice : **pouvoir demander quelque chose, comprendre une information, participer à une décision ou échanger avec ses proches conditionne directement l'autonomie de la personne.**

Situation 3 – Chez la personne âgée : quand manger devient aussi un soin

Une personne âgée atteinte d'une maladie neurologique tousse régulièrement pendant les repas. Elle mange plus lentement, évite certains aliments et son entourage commence à s'inquiéter.

L'intervention orthophonique peut notamment participer à l'évaluation et à la prise en charge de certains troubles affectant les fonctions oro-faciales et la déglutition, dans le cadre d'une approche qui implique souvent plusieurs professionnels.

Le sujet ne concerne donc plus directement « la parole ». Il touche à la sécurité, à la nutrition, au plaisir de manger, à l'autonomie et à la qualité de vie.

Trois patients. Trois âges. Trois problèmes apparemment très différents. Un même métier.



Ce qu'il faut retenir

L'ORTHOPHONISTE NE S'OCCUPE PAS SEULEMENT DES ENFANTS QUI « PARLENT MAL ».

Son champ concerne des patients de tous âges et couvre notamment la communication, le langage oral et écrit, la parole, la voix, la cognition mathématique et les fonctions oro-myo-faciales.

LE DIAGNOSTIC ORTHOPHONIQUE APPARTIENT À L'ORTHOPHONISTE.

Professionnel de santé réglementé, il réalise son bilan, établit son diagnostic orthophonique et détermine les soins relevant de son champ de compétences. L'accès direct est désormais possible dans certains cadres.

UN MÊME MÉTIER PEUT S'EXERCER DE FAÇONS TRÈS DIFFÉRENTES.

Cabinet libéral, activité salariée, établissement sanitaire, ESSMS ou exercice mixte : les terrains, les patients et l'organisation du travail peuvent considérablement varier. Cette diversité constitue une caractéristique importante de la profession.

Regard Fluxiens

Et si le temps partiel n'était pas le problème ?

Dans de nombreuses organisations, la question du recrutement est formulée depuis le point de vue de l'établissement : « Nous avons besoin d'un orthophoniste, mais seulement pour quelques heures ou quelques journées par semaine. »

Le besoin existe. Les personnes accompagnées ont besoin de la compétence. L'équipe souhaiterait pouvoir s'appuyer sur elle. Mais le volume d'activité ne justifie pas nécessairement un poste à temps plein.

Vu depuis l'établissement, cela ressemble immédiatement à une faiblesse : un petit poste à pourvoir. Mais changeons de point de vue. L'orthophoniste, lui, ne construit pas nécessairement toute sa vie professionnelle autour d'un employeur unique. La place particulièrement importante du libéral et de l'exercice mixte dans la profession le montre déjà : dans le périmètre observé par la DREES en 2024, 91 % des orthophonistes exercent en libéral ou selon un mode mixte.

Dès lors, ce qui constitue une contrainte pour une structure peut parfois devenir une composante intéressante du parcours professionnel.

Plusieurs structures, plusieurs terrains

Un orthophoniste peut rechercher une activité salariée répartie entre différents établissements. Les petites quotités de plusieurs structures peuvent alors constituer ensemble un volume de travail plus important.

Cette organisation peut aussi permettre de rencontrer des publics différents : enfant dans le secteur du handicap, adulte en réadaptation, personne âgée... La diversité des terrains peut ainsi contribuer à maintenir une pratique professionnelle diversifiée.

Salariat + libéral

Une autre possibilité consiste à associer activité salariée et exercice libéral.



Le salariat peut apporter un volume d'activité et un revenu prévisibles, un travail inscrit dans une équipe et l'accès à certains terrains cliniques. Le libéral permet parallèlement de conserver une activité autonome et de construire sa propre patientèle.

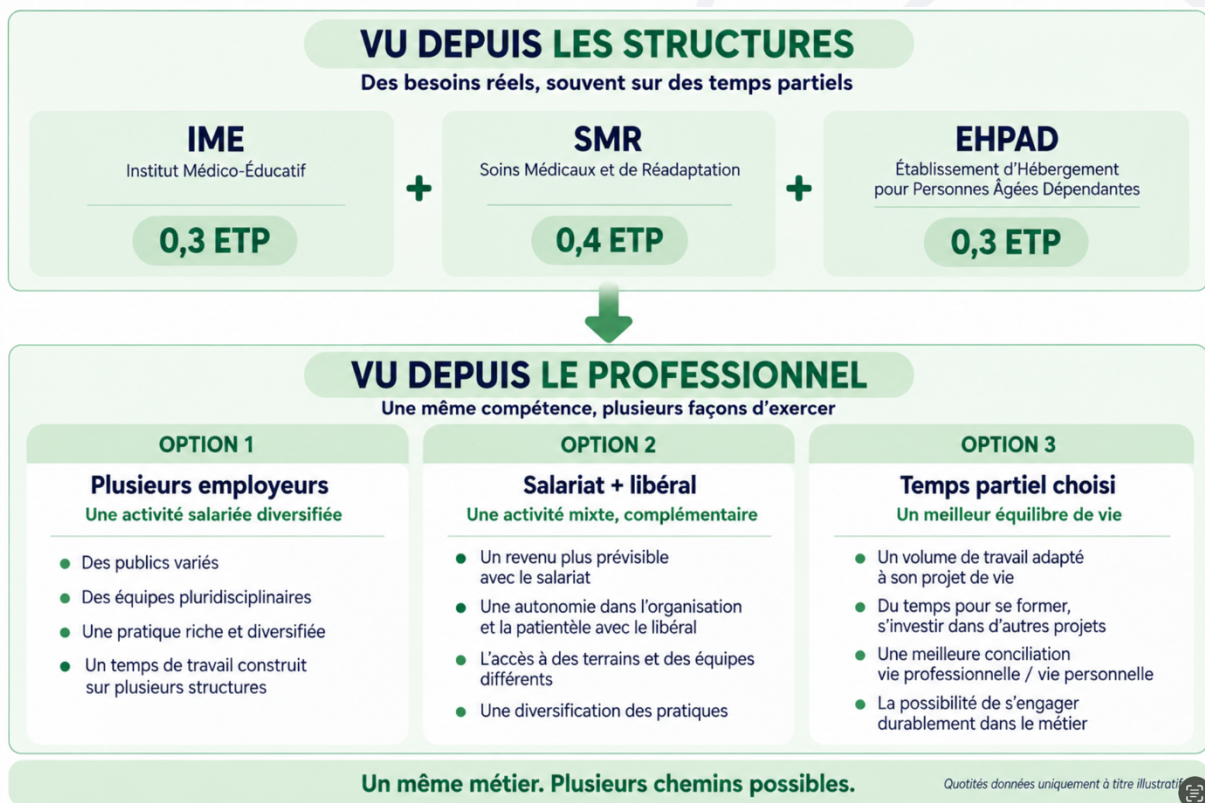
Il ne s'agit évidemment pas d'affirmer que cette combinaison convient à tous. Mais elle transforme le temps partiel : il n'est plus nécessairement un emploi incomplet ; il peut devenir l'une des briques d'une activité professionnelle mixte.

Et si le temps partiel était simplement... choisi ?

Enfin, tous les professionnels ne recherchent pas nécessairement un temps plein.

Un emploi salarié à 50 %, 60 % ou 80 % peut aussi correspondre à un choix d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Dans ce cas, la quotité que l'établissement considère comme difficile à proposer peut précisément correspondre à celle recherchée par un professionnel.

Le problème n'est donc peut-être pas toujours le temps partiel lui-même. Il peut être la difficulté à faire se rencontrer un besoin institutionnel fractionné et un projet professionnel qui, lui aussi, peut être composé.



Et notre question Fluxiens devient alors :

Et si nous arrêtons de chercher uniquement un professionnel pour remplir un poste, pour commencer aussi à construire des postes capables de s'inscrire dans le parcours professionnel qu'il recherche ?

Le temps partiel ne disparaît pas. Nous changeons simplement l'échelle depuis laquelle nous le regardons.



Sources principales

- **LÉGIFRANCE — Code de la santé publique, profession d'orthophoniste** - Définition de l'orthophonie, exercice, autonomie professionnelle, diagnostic orthophonique et conditions d'accès à la profession. [Consulter le Code de la santé publique](#)
- **LÉGIFRANCE — Actes professionnels de l'orthophoniste** - Bilan, diagnostic et actes relevant du champ orthophonique ; réglementation actualisée en 2026. [Consulter les actes professionnels](#)
- **LÉGIFRANCE — Loi du 10 juillet 1964** - Repère historique majeur dans la reconnaissance juridique de la profession et du certificat de capacité. [Consulter le texte historique](#)
- **LÉGIFRANCE — Loi du 19 mai 2023 relative à l'accès aux soins** - Évolution permettant notamment l'accès direct à l'orthophoniste dans certains établissements, ESSMS et structures coordonnées. [Consulter la loi](#)
- **DREES — Les dépenses de santé en 2024, édition 2025** - Effectifs et modes d'exercice des orthophonistes, notamment place du libéral et de l'exercice mixte. [Consulter l'étude DREES](#)
- **SPF SANTÉ PUBLIQUE — Logopède, Belgique** - Appellation, champ professionnel et réglementation de la profession en Belgique. [Consulter la fiche belge sur le logopède](#)

Pour aller plus loin ...

Ce Focus n'est qu'une porte d'entrée.

Sur le Campus des Fluxiens, poursuivez votre exploration avec d'autres Focus consacrés aux structures, aux métiers, aux dispositifs, aux instances, aux pratiques et aux outils qui composent notre environnement.

Découvrez également nos articles pour décrypter l'actualité et regarder ce qui se fait ailleurs, nos Dossiers du mois pour approfondir une question de terrain, ainsi que nos Univers pour apprendre, expérimenter et évaluer vos connaissances.

Parce que mieux comprendre son environnement, c'est aussi mieux comprendre les décisions que l'on prend chaque jour.

Continuez à explorer, comprendre, partager, agir et progresser sur le Campus des Fluxiens.

→ lecampusdesfluxiens.fr

